

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'AN 2025, le 15 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis à l'agence Sud - 23 allée Pierre Mendès France à Soissons.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT et LIEZ, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. DELHAYE, Administrateur, à M. CREMONT,
Mme MARICOT, Administratrice, à GRZETICZAK,
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPENBERG.**

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints, M. COLARD et Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**CONTRAT DE DEPANNAGE DES SYSTEMES DE CONTROLE D'ACCES ET D'INTERPHONIE DU
PATRIMOINE DE L'OPH DE L'AISNE**

Le contrat de dépannage des systèmes de contrôle d'accès et d'interphonie du patrimoine de l'OPH de l'Aisne n'a pas été reconduit pour manquements contractuels du titulaire actuel et arrive à expiration le 31 décembre 2025.

Il convient de remettre en concurrence ce marché de prestations de service afin de maintenir le bon fonctionnement des équipements de sécurisation de nos immeubles et de nos occupants.

453 entrées d'immeubles sont équipées d'un système de contrôle d'accès. Le forfait annuel pour l'entretien de ces équipements est actuellement de 42 106,50 Euros HT.

Le forfait annuel estimé pour le nouveau marché est 50 000 Euros HT (hors clause de révision de prix annuelle).

Pour sa réalisation, il y a lieu de passer un marché public, selon la Procédure Adaptée soumis aux dispositions de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 et du décret n° 2019-1344 du 12 Décembre 2019.

Ce marché sera passé pour une durée de 4 ans, annuellement reconductible tacitement.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce contrat.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

